

252 - MAGNE - 01 03 2019 - 08H44

**Sujet:** [INTERNET] Projet éolien du Bois de Bouéry à MAILHAC sur BENAIZE (87160)

**De :** Georges Magne <vaucouleurs@gmail.com>

**Date :** Fri, 1 Mar 2019 08:44:04 +0100

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Contribution de la Fédération Environnement Tempête en Marche (FETEM)

FETEM Bois de Bouéry EP.pdf

**Content-Type:** application/pdf

**Content-Encoding:** base64



1 le Plan - 87 360 LUSSAC LES EGLISES

Messieurs Joussain, Cruzevialle et Viarre  
Commissaires enquêteurs,  
Mairie de Mailhac sur Benaize (87160)

*Objet : Projet éolien du Bois de Bouéry*

Lussac-les-Églises, le 22/02/2019

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

La FETEM, dont le siège social est situé à Lussac-les-Églises, représente et coordonne les activités de 10 associations environnementales, présentes dans les régions du Centre et de la Nouvelle-Aquitaine.

Toutes sont d'avis que le projet éolien dit du Bois de Bouéry, déposé par EDF/EN et dont vous devez juger de la recevabilité n'a pas sa place au milieu d'un espace boisé multi-centenaire, majoritairement peuplé de feuillus.

Outre l'atteinte à l'environnement immédiat, de proximité et plus lointain, ces machines industrielles de 180 mètres de hauteur, si par malheur on les autorisait, ruinerait un espace forestier riche en biodiversité, préservé jusqu'alors de toute atteinte à son intégrité. Ajoutons qu'à proximité immédiate se trouvent le plus beau dolmen de Haute-Vienne, la pierre levée ou cabane des Martres, ainsi qu'un camp de César et des vestiges gallo-romains.

Introduire, au cœur de ce bois 7 éoliennes géantes, c'est ouvrir au renard la porte du poulailler !

Qu'on imagine deux secondes les dommages collatéraux à la faune, à la flore, aux sources et ruisseau de l'Asse en lisière occidentale, dont les machines E1 et E6 ne sont éloignées que de quelques dizaines de mètres, et on s'accordera qu'autoriser un tel projet, plus qu'une erreur, serait une faute dont il faudrait, un jour ou l'autre sans doute, rendre compte.

A ces 7 aérogénérateurs, il convient d'ajouter les dégradations entraînées par les deux postes de livraison, en bordure de la grande allée. Ces deux postes, devant être raccordés au poste source de Magnazeix, c'est 6 kilomètres de tranchée qui saccageront là encore le bocage, sans compter les méfaits rayonnants des câbles enterrés de forte puissance...

Tout cela a un coût, et pas des moindres !

Il nous semble, pour notre part, qu'il y a de meilleures façons d'employer l'argent public ( cf les rapports de la Cour des Comptes et les bilans de RTE ).

C'est d'ailleurs à cause de ce gaspillage inconsidéré que des parlementaires viennent de demander la création d'une commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétiques.

Sans doute reste-t-il encore quelques beaux jours aux promoteurs et affairistes de tous crins, mais ces jours sont comptés et c'est tant mieux.

Nous tenons à préciser que ce projet inadmissible vient s'ajouter à d'autres qui le sont tout autant, comme ceux de Droux Magnac-Laval dit de Brame Benaize et de Magnac-Laval nord, pour lesquels, Messieurs les Commissaires enquêteurs, faut-il le rappeler, vous avez donné un avis favorable, comme ont reçu avis favorable de la part de vos confrères la plupart des projets présentés en Nord Haute-Vienne. Il y a là de quoi s'interroger.

Et ces projets ne sont pas rien, puisqu'ils cernent entièrement les communes marchaises entre Saint Barbant / Mézières sur Issoire à l'ouest, Les Grands-Chézeaux / Arnac la Poste à l'est, et de la Gartempe au sud à la limite nord du département. Dans ce quadrilatère, toutes les communes ont été démarchées et dans la foulée, les propriétaires fonciers.

Ajoutons que sur 46 communes porteuses de projets en Haute-Vienne, 38 sont situées dans la moitié nord du département. L'ensemble représente pour le moment 185 machines industrielles géantes. Ce n'est pas rien !

En accordant un avis favorable au projet du Bois de Bouéry, vous ne feriez, Messieurs les Commissaires enquêteurs que contribuer à l'amplitude de l'invasion et donc au sacrifice d'un terroir dont la principale richesse est celle de son environnement naturel et bâti. C'est pourquoi la FETEM et les associations qu'elle regroupent, vous demandent de bien peser les avantages de ces machines et leurs inconvénients et vous verrez, en toute objectivité, que ces derniers l'emportent et de loin sur les premiers.

Nous ne doutons pas de votre discernement ; dans le cas inverse, force est d'admettre que nous serions conduits à nous poser des questions sur la pertinence de l'enquête publique.

Le Président Stéphane DUCOUX

les vice-présidents :  
Jonas Lieftink, Georges Magne